

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 22 janvier 2026

Accord UE-Mercosur : La Coopération Agricole salue le vote du Parlement européen en faveur de la saisine de la Cour de justice de l'UE

La Coopération Agricole salue l'exercice de contrôle démocratique au niveau européen et se réjouit de la décision du Parlement européen de saisir la Cour de justice de l'Union européenne sur l'accord UE-Mercosur.

Avec sa signature à marche forcée la semaine dernière au Paraguay, cet accord a ravivé de profondes inquiétudes exprimées par les agriculteurs, leurs coopératives, les filières, les consommateurs et de nombreux élus de terrain.

Aujourd'hui, la décision du Parlement européen marque l'exigence légitime de clarté juridique et de débat démocratique sur un texte aux conséquences stratégiques majeures pour l'agriculture et l'agroalimentaire. Elle rappelle que sans la pleine prise en compte de la voix des producteurs et des consommateurs, le réarmement productif agricole et agroalimentaire français et européen et son objectif de souveraineté alimentaire, ne seront que des vœux pieux.

Ce temps doit maintenant permettre d'agir concrètement sur les fragilités structurelles de notre secteur, de rétablir les conditions d'une concurrence libre et non faussée et de **donner aux agriculteurs et à leurs coopératives les moyens de produire durablement ce que les Français et européens consomment quotidiennement.**

Cela suppose de lever les freins à la production, de faciliter les installations et de soutenir l'investissement dans les territoires.

La Coopération Agricole rappelle qu'elle n'est pas opposée aux échanges internationaux ni aux accords commerciaux. Elle s'oppose en revanche fermement aux accords déloyaux. À ce titre, elle réaffirme son opposition totale à l'accord UE-Mercosur et appelle à un cap clair, cohérent et durable pour relancer la production agricole et agroalimentaire en France comme en Europe.

Contact presse :

Sabri Derradji – sderradji@lacoopagri.coop – 06 61 85 90 77

